

L'enfant de moins de 6 ans



La mise en place d'activités définies en concertation et en cohérence avec les objectifs éducatifs retenus au sein du comité de pilotage et dans le respect du rythme de l'enfant participe à la réussite scolaire.

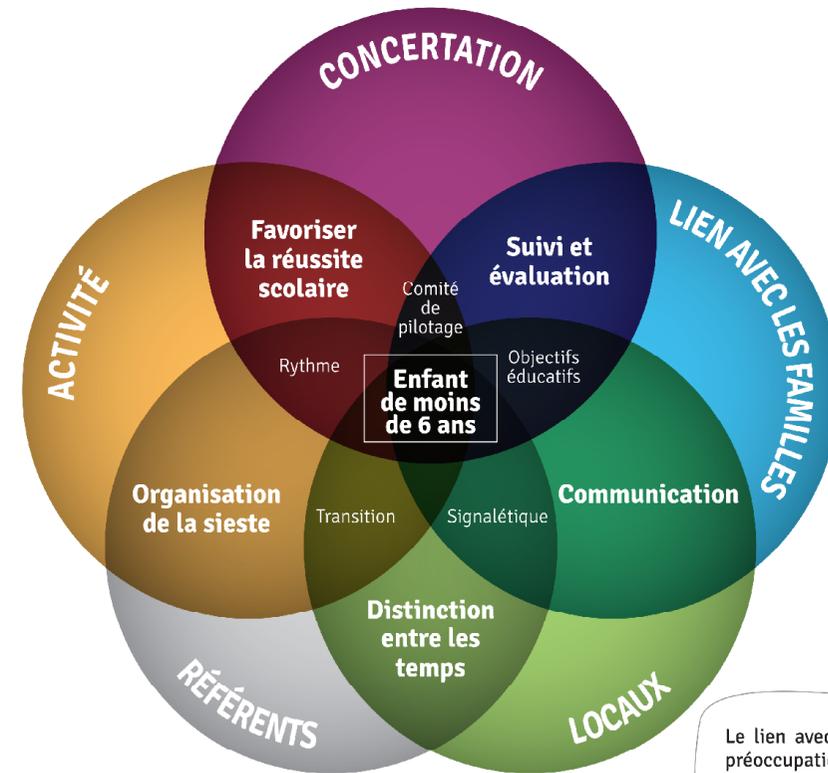
Le suivi et l'évaluation du projet et des objectifs éducatifs doivent faire l'objet d'une concertation, notamment au sein du comité de pilotage, entre les équipes éducatives et les familles.



« Les objectifs de la réforme sont particulièrement adaptés aux élèves de l'école maternelle dont le respect des rythmes biologiques est essentiel pour faciliter les premiers apprentissages. »
Cf : L'école maternelle et les nouveaux rythmes scolaires

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS :

- **l'accueil en collectivité** : il est nécessaire d'engager une réflexion autour de la durée de fréquentation d'un enfant sur une journée complète. Il apparaît nécessaire d'associer les parents à la recherche de solutions intermédiaires concernant la garde des enfants de moins de 6 ans qui fréquenteraient l'accueil plus de 10 heures par jour.
- **la formation** : des formations spécifiques à l'accueil des enfants de moins de 6 ans sont à privilégier (CAP Petite Enfance, BAFA approfondissement Petite Enfance, CQP...)
- **l'autorisation** : l'accueil des enfants de moins de 6 ans est soumis à une autorisation sollicitée auprès de la DDCS au regard d'un projet global : locaux disponibles, référents, risques liés aux déplacements, activités prévues, etc. Elle va de paire avec la déclaration des locaux.
- **la concertation** : Un dialogue régulier et institué entre équipes d'animation et équipes enseignantes permet de prendre en considération le rythme de l'enfant à travers la connaissance mutuelle des différents temps de sa journée.



Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Il est primordial de les associer à la concertation.



Il est important que l'enfant puisse distinguer le temps scolaire du temps d'activités périscolaires, notamment en verbalisant et ritualisant les moments de transition, en mettant en place une signalétique et en restant vigilant à la continuité des référents. Pour pallier ces difficultés et en cohérence avec la volonté de respecter le rythme de l'enfant, il est possible de mettre en place la sieste sur le temps des TAP après le repas.



Le lien avec les familles est une préoccupation constante de l'équipe d'animation. Mettre en place des outils d'information et de communication, notamment au moyen d'affichages dans les locaux permet aux familles de distinguer le temps périscolaire du temps scolaire, et à l'équipe d'animation d'affirmer la qualité de son projet et le rôle qu'elle joue auprès des enfants.